

Démarche Ecométhane

Mots clés

Financement privé et public - Emissions de méthane en élevage – Grand Ouest (et national)

Service environnemental visé

Réduction des émissions de méthane produites par l'élevage bovin laitier



Contexte de développement du PSE

Sur une exploitation laitière, le méthane rejeté par les bovins représente le 1^{er} poste émetteur de gaz à effet de serre avec 50% des émissions totales. L'enjeu de réduction des émissions de méthane est donc crucial, et fait l'objet de la démarche Ecométhane, basée sur une **méthode de calcul des émissions de méthane à partir de la teneur en acide gras du lait**. Une alimentation riche en Oméga 3 permet de réduire les émissions de méthane des animaux, et améliore la qualité nutritionnelle du lait, le bénéfice est donc double. L'équation qui lie teneur en acide gras du lait et émissions de méthane a été élaborée par l'INRA et certifiée par le Ministère de l'Environnement en 2011¹.

C'est l'**association Bleu-Blanc-Cœur**, qui regroupe 850 adhérents de la chaîne alimentaire, qui porte la démarche Ecométhane. La démarche Ecométhane est à distinguer du label « Bleu-Blanc-Cœur ». Le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur inclut les exigences de la démarche Ecométhane, donc tous les éleveurs adhérents sous le label sont engagés, de fait, dans la démarche Ecométhane. Mais pour les circuits longs, une labellisation implique une logistique particulière lors de la collecte du lait, qui n'est pas possible pour tous les éleveurs. Certains éleveurs qui souhaitent **s'engager sur le plan environnemental mais qui n'ont pas la possibilité de valoriser leurs efforts via le label** peuvent donc entrer dans la démarche Ecométhane. C'est le cas de 60% des éleveurs impliqués dans la démarche Ecométhane.

Budget : en moyenne 180 000€/an

Parties prenantes

Fournisseurs du service : éleveurs laitiers, principalement dans le Grand Ouest mais également dans d'autres régions françaises

Financeurs : **entreprises privées**, qui s'engagent au titre de leur politique RSE (ex : Orange qui verse 80 000€/an), et **financements publics** (collectivités territoriales). A noter des variations géographiques : sur certains territoires, le budget est plus élevé car les collectivités locales apportent un financement pour les éleveurs de leur territoire (ex : le pays de Fougères qui soutient le projet via son programme LEADER). Les financeurs, publics ou privés, signent des conventions avec Bleu-Blanc-Cœur pour s'engager à verser un financement pendant plusieurs années (4 ans par exemple).

Intermédiaire : association Bleu-Blanc-Cœur qui joue le rôle d'intermédiaire financier, d'animateur, de suivi du dispositif.

Mode de calcul de la rémunération

La rémunération se fait selon le résultat obtenu : la baisse d'émission de méthane. Le résultat est évalué tous les mois : des analyses de lait sont effectuées, et à partir d'une mesure des acides gras dans le lait, on en déduit la **quantité de méthane émise par vache**. Les mesures sont réalisées par un laboratoire interprofessionnel. Il existe des valeurs de référence d'émissions moyennes de méthane en élevage laitier pour 11 systèmes d'élevage (ex : système en plaine avec 30% de maïs, système de montagne)². Ces valeurs sont mensuelles, puisqu'en fonction de la période de

¹ [Méthodologie spécifique aux projets de réduction des émissions de méthane d'origine digestive par l'alimentation des ruminants laitiers.pdf](#)

² Exemple : [11 systèmes bovins laitiers de la région Bretagne](#)

l'année, l'alimentation animale varie. Tous les mois, on compare la valeur obtenue par l'éleveur à la valeur de référence du système auquel il appartient, puis on fait une moyenne sur l'année pour obtenir le **pourcentage d'émissions de méthane évitées par l'éleveur**.

Pour faire diminuer ses émissions, l'éleveur **modifie l'alimentation** fournie à ses animaux : ne plus utiliser dans l'alimentation des vaches laitières des sources de palme ou de coprah, de la soude caustique ou du formol, des acides gras de synthèse notamment. L'accompagnement technique du changement de pratique n'est pas assuré par Bleu-Blanc-Cœur, mais peut l'être par les Chambres d'Agriculture (exemple de convention avec le pays de Fougères).

La rémunération d'un éleveur **est très variable** est dépend de plusieurs paramètres.

- Ses efforts de réduction (pourcentage de réduction par rapport à la valeur moyenne)
- Son implantation géographique : sur certains territoires, les collectivités locales financent le projet (ex : commune de Liffré qui finance 3000 €/an les éleveurs de sa commune en « achetant » les émissions évitées via le marché du carbone), ainsi que certains entreprises locales. L'enveloppe à répartir entre les éleveurs varie donc fortement entre les territoires.

La rémunération à l'agriculteur ne fait pas de façon directement monétaire : l'agriculteur est rétribué via des **chèques-cadeaux** qui lui permettent de faire des achats dans un catalogue élaboré par l'association : achat d'outils de communication notamment avec des panneaux à la ferme, des outils digitaux, des abonnements à des revues agricoles... Les montants les plus élevés atteignent une valeur de 3000 €/an, et les plus faibles 50€/an.

Finalement, ce n'est pas la rémunération apportée par Ecométhane qui incite l'éleveur à changer ses pratiques. En modifiant l'alimentation animale, l'éleveur tire des bénéfices tels qu'une **amélioration de la santé des animaux** qui réduit les coûts vétérinaires, ainsi qu'une **meilleure productivité et qualité du lait**. Des bénéfices difficilement quantifiables, mais ayant des retombées positives économiques sur le long terme sont également à considérer, comme la promotion des efforts environnementaux de l'élevage laitier auprès du grand public.

Remarque : La démarche Ecométhane rémunère aussi bien le changement que le maintien des bonnes pratiques : les éleveurs qui étaient déjà en dessous de la moyenne d'émissions de méthane avant de rentrer dans le dispositif sont financés comme ceux qui réduisent progressivement.

Résultats

Le taux d'émissions de méthane évitées par rapport aux valeurs de référence moyennes en élevage laitier était de **12%** en moyenne pour les éleveurs laitiers engagés dans Ecométhane en 2018, ce qui correspond à 700 tonnes de CH₄ évitées en 1 an. Sur les 617 éleveurs engagés dans la démarche, **86% ont des émissions inférieures à la moyenne de référence** (534 éleveurs). Le « meilleur » éleveur a « réduit » ses émissions de 20% en une année.

Poursuite du projet

Le nombre d'agriculteurs engagés augmente chaque année, l'enjeu pour l'association est de démarcher de nouveaux financeurs publics ou privés. La démarche est en cours de certification « Label Bas Carbone » avec le MTES.

Plus d'infos

[La démarche environnementale de Bleu-Blanc-Coeur](#)



Fiche réalisée par Chloé Steinmetz, stagiaire au Conseil régional sur la thématique des paiements pour services environnementaux (Master 2 Economie de l'Environnement) entre mars et juillet 2020. Les éléments repris dans ce document sont propres à leur auteur et n'engagent pas les personnes, sociétés ou organismes cités. Pour citer ce document : Steinmetz Chloé, 2020. Fiche exemple de PSE : Ecométhane.